



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 69 (dont 10 procurations)

N°36

OBJET :

FICT 2017-2020

16EME  
PROGRAMMATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

27 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

le :

27 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**,

**Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTYERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4

avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

**Vu** le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

**Vu** la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5<sup>ème</sup> programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6<sup>ème</sup> programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7<sup>ème</sup> programmation du FICT 2015-2020, du 16 novembre 2017 relative à la 8<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11<sup>ème</sup> programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13<sup>ème</sup> programmation, du 28 février 2019 relative à la 14<sup>ème</sup> programmation, du 28 Mars 2019 relative à la 15<sup>ème</sup> programmation,

**Vu** le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

**Vu** les dossiers de demande déposés par les communes de BOST, BRUGHEAS, et de SAINT GERMAIN-DES-FOSSÉS au titre du FICT 2017-2020,

**Vu** le courrier adressé par la commune de BOST sollicitant de Vichy Communauté que l'aide allouée au titre du FICT soit portée à 39 000 euros au lieu de 27 800 euros eu égard au marché de travaux réévalué à 219 000 euros,

**Considérant** la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

**Considérant** que la commune de BOST a perçu 65% de subventions pour la tranche 2 – phase 1 – de son CCAB, elle demande l'annulation du FICT d'un montant de 10 000 euros pour cette opération,

**Considérant** la nécessité d'arrêter une 16<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

		FICT Communes / Vichy Communauté			
Communes	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
BOST	ANNULLATION - CCAB – Tranche 2 – phase 1	58 544 €	62 300 €	2 300 €	-10 000 €
	Achat de matériel (drapeaux, défibrillateur, houe maraichère)	2 305 €			1 000 €
SAINT GERMAIN DES FOSSES	Travaux de voirie et d'aménagements urbains – Rue de Moulins (partie basse)	322 185 €	300 870 €	149 850 €	75 510 €
SAINT PONT	Aménagement du parvis de la Mairie et de l'Ecole - <b>Annule et remplace la 15<sup>ème</sup> programmation FICT -</b>	219 000 €	57 944 €	57 944 €	39 000 €
BRUGHEAS	Aménagement de l'étang des Bicards	28 340 €	146 636 €	51 466 €	14 170 €
	Rénovation du parking de la Mairie et aménagement d'une place PMR	12 785 €			6 392 €
		TOTAL 16 <sup>ème</sup> PROGRAMMATION FICT : <b>136 072 €</b>			

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la 16<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus,
- d'annuler la subvention accordée à la commune de Saint Pont dans le cadre de la 15<sup>ème</sup> programmation de FICT.
- d'annuler l'attribution de subvention au titre du FICT, d'un montant de 10 000 euros, pour la tranche 2 du CCAB de BOST approuvée par délibération N°14 du 22 Juin 2017 relative à la 6<sup>ème</sup> programmation FICT (2015-2020) ce qui porte le solde de la commune à 12 300 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide la 16<sup>ème</sup> liste des projets d'intérêt commun figurant au présent rapport et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet,
- annule la subvention accordée à la commune de Saint Pont dans le cadre de la 15<sup>ème</sup> programmation de FICT.
- autorise M. le Président ou son représentant à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée,

- autorise M. le Président ainsi que le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

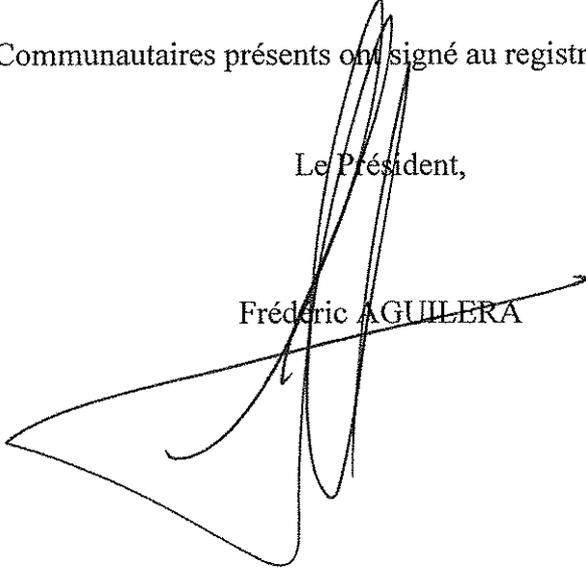
Dit que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget principal 2019 - chapitre 204.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 36 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIIN 2019

Objet de l'acte :  
- FICT 2017/2020 - 16EME PROGRAMMATION

.....  
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13JUI2019\_36

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019\_36-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 36.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019\_36-DE-  
1-1\_1.pdf )

